



**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**NUMÉRO 2022-002**

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Casimir qui aura lieu le lundi 14 mars 2022 à 19h30, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir (Québec), le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Lot 3 927 326 / rue Notre-Dame / Zone agroforestière Af/a-1**

Demande numéro 2022-002, faite le 21 février 2022, par M. Guillaume Naud au nom d'Excavation Guillaume Naud inc., propriétaire du lot 3 927 326 situé sur la rue Notre-Dame, ayant pour effet de permettre la construction d'une résidence unifamiliale à une distance de 33,6 mètres d'un champ en culture localisé sur une propriété voisine alors que l'article 20.1.4.5 du Règlement de zonage 139-2015 demande une distance minimale de 75 mètres.

Toute personne intéressée pourra, avant que le conseil ne prenne sa décision sur cette demande, transmettre ses commentaires par écrit avant le 7 mars 2022 16h00 à la Municipalité de Saint-Casimir 220, boulevard de la Montagne Saint-Casimir, QC G0A 3L0 ou par courriel à : [rene.savard@saint-casimir.com](mailto:rene.savard@saint-casimir.com)

**DONNÉ À SAINT-CASIMIR**, ce 21<sup>e</sup> jour de février 2022

René Savard  
Directeur général et greffier-trésorier